



**55<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPIC**  
**24 mai 2025 à Paris à l'ESIT ainsi qu'en visioconférence**

Bénéficiaires présents	18
Bénéficiaires à distance	31
Bénéficiaires représentés	125
Procurations non attribuées	0

### **RENOUVELLEMENT DES BÉNÉFICIAIRES**

Au cours de l'année 2024, le Conseil de Fondation a continué à mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes pour l'encourager à rejoindre la CPIC**. Des réunions d'information en présentiel et en mode virtuel ont été organisées tant pour les étudiants des écoles d'interprétation que pour les interprètes en exercice sur le marché institutionnel et/ou privé. La **brochure de présentation de la CPIC** a été distribuée sous format papier et numérique. Des résultats encourageants en termes d'adhésion à la CPIC ont été constatés ces dernières années.

### **RAPPORT DE DURABILITÉ DU PORTEFEUILLE CROISSANCE EN EUROS**

Le Conseil de Fondation a présenté un **rapport de durabilité annuel pour la gestion des placements du portefeuille croissance en euros (Segment A)**. Celui-ci montre ce qui est déjà accompli en la matière et donne les repères nécessaires en vue d'une amélioration continue de la durabilité du portefeuille.

Cela a été aussi l'occasion d'expliquer le contenu de la **Charte CPIC du développement durable** et de rappeler que les normes de durabilité sont appliquées tout en respectant les critères de rendement et de sécurité des placements.

Par ailleurs, **la CPIC s'engage activement** depuis des années envers les entreprises **comme actionnaire par l'intermédiaire des campagnes ESG menées par la Fondation Ethos**.

### **ENJEU D'UNE EPARGNE RÉGULIÈRE**

Le Conseil de Fondation souhaite par ailleurs souligner l'enjeu d'une **épargne régulière** (contributions des institutions internationales et /ou versements personnels) **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**.

L'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite comme le démontre **l'exemple d'investissement à long terme sur le site Internet** dont voici le lien : <https://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

Ce message devrait encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat.

Il est possible de faire une projection d'épargne personnelle en utilisant le calculateur d'épargne mis à disposition sur ce lien: <http://cpic.gsinfo.ch/cpicform?page=calcul&langue=fr>

### **VERSEMENTS PERSONNELS**

Le Conseil de Fondation rappelle que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, Y COMPRIS EN CAS DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE, leur appartenance à la CPIC est maintenue et leur capital continue de fructifier. Les bénéficiaires peuvent en tout temps effectuer des versements personnels jusqu'à **CHF 46'000.- ou Euros 46'000.- par an** pour augmenter leur épargne retraite.

### **AMENDEMENTS AUX STATUTS ET AU RÈGLEMENT**

L'Assemblée a accepté des amendements aux Statuts et au Règlement sur la base des annexes qui ont été disponibles sur le site Internet sous la rubrique de convocation à l'Assemblée Générale 2025.

L'article 13 Règlement nouveau « Prestation aux ayants droit en cas de décès », met dorénavant sur pied d'égalité les enfants mineurs et majeurs.

### **ELECTIONS**

Suite à la démission de Madame Anne TROILLET du poste de Présidente, l'Assemblée a élu Monsieur Olivier BLUCHE au poste de Président du Conseil de Fondation.

L'Assemblée a réélu Madame Stefka IVANOVA, Membre du Conseil de Fondation.

### **RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES**

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE, DE NOM OU D'E-MAIL, VEUILLEZ EN INFORMER LE SECRETARIAT
- SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE COMMUNIQUÉ VOTRE ADRESSE E-MAIL, PENSEZ À EN INFORMER LE SECRETARIAT
- PENSEZ À ACTUALISER VOS CLAUSES BÉNÉFICIAIRES